

ANNEXE 4

PRATIQUES DE L'E COMMERCE ET DES GRANDS ENTREPOTS LOGISTIQUES

Les pratiques reprochées aux plates-formes logistiques géantes concernent :

- un dumping généralisé sur les prix (en général 20% moins chers),
- des soupçons de fraude sur la TVA des vendeurs de la « market place » d'Amazon (le manque à gagner pour l'Etat serait de 1 Md€)
- et une productivité très élevée des salariés de ces entrepôts que certains qualifient même d'une forme d'esclavage moderne.

L'e-commerce et les plates-formes logistiques géantes s'imposent grâce à une stratégie commerciale très agressive. Les géants du secteur cherchent d'abord à tuer la concurrence, pour, dans un second temps générer des profits sur les ventes.

L'automatisation, les cadences ultra-rapides, les économies d'échelles dans les méga-entrepôts et La mise en faillite des petits commerces provoquent deux fois plus de destructions d'emplois que n'en crée les plates-formes logistiques.

L'État français continue de soutenir l'expansion du e-commerce en France. La situation qui prévaut actuellement (quoique remise en cause par le Sénat : voir ci dessous) va jusqu'à exclure les entrepôts de la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), ou d'autorisation au titre des aménagements commerciaux (CDAC ou CNAC). Les préfets continuent d'autoriser les projets d'entrepôts. Si le projet de doubler sa surface de stockage en France aboutit, les emplois dans les commerces de proximité et la grande distribution pourraient rapidement connaître un déclin spectaculaire.

C'est là que le bât blesse. France Nature Environnement 77, fédération Seine-et-Marnaise du mouvement France Nature Environnement, s'est rendue compte que la préfecture s'arrangeait en réalité pour permettre aux méga-entrepôts, susceptibles d'être classés Seveso, de ne pas relever de ce régime contraignant. Le tour de passe-passe ? Une phrase magique, glissée dans l'arrêté d'autorisation : « *l'exploitant s'engage à ne pas dépasser les classements Seveso* ». Elle permet ainsi à l'entreprise de ne pas relever du niveau de sécurité maximal, par le jeu des gestions de stock, bien que la nature et les quantités maximales des produits imposent ce classement Seveso (ref 5)

Ainsi, au fil des jours, lorsqu'une nouvelle marchandise entrera sur le site, l'exploitant s'assurera qu'une autre quitte les lieux. Comme si vous aviez la capacité de faire dormir 5 personnes chez vous, mais que vous vous engagiez à n'en accueillir que 4 auprès de votre propriétaire.

Les associations Attac, les Amis de la Terre, et l'Union syndicale Solidaires, sont également montées au créneau pour dénoncer dans un [rapport publié le 24 novembre](#) 2019 "l'impunité fiscale, sociale et environnementale dont jouissent les grandes plateformes logistiques du e-commerce depuis de trop nombreuses années". D'après leurs calculs, ces entreprises auraient généré 55,8 millions de tonnes de gaz à effet de serre en 2018, à travers les livraisons rapides et la destruction des invendus. Elles s'attaquent aussi à la politique fiscale des plates-formes logistiques géantes qui, selon elles, dissimule "57% de leur chiffre d'affaires réalisé en France"(ref 12)

De leur côté, les sénateurs ont souhaité réagir à la concurrence déloyale créée par les grandes plateformes logistiques du e-commerce. Lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances pour 2020, ils ont adopté en séance publique le 22 novembre 2019 [un amendement](#) soumettant à la Tascom (la taxe sur les surfaces commerciales) les entrepôts de stockage. Objectifs : rétablir une équité fiscale et territoriale entre les différentes formes de commerce tout en octroyant aux collectivités locales une nouvelle ressource fiscale. Cet amendement LR qui a reçu le soutien des sénateurs socialistes a été adopté contre l'avis du gouvernement (une précédente tentative avait d'ailleurs échoué à l'Assemblée). Le Conseil national des centres commerciaux (CNCC) a ainsi demandé le 25 novembre aux "pouvoirs exécutif et législatif de prendre urgemment les mesures de régulation nécessaires". "Car les destructions d'emplois parmi les trois millions d'emplois du commerce en France ont commencé (Castorama, Carrefour, Orchestra, Vivarte...)", alerte le conseil, précisant que la barre symbolique des 100 milliards d'euros de chiffre d'affaires du e-commerce a été dépassée en 2019.

« Malgré ces signaux peu encourageants, l'Etat a assoupli en 2017 (ref 13) les règles encadrant les entrepôts logistiques afin de favoriser leur accroissement et agrandissement. Toujours plus gros, il est désormais possible d'avoir des entrepôts avec une capacité de stockage allant jusqu'à 3 millions de m³ soit l'équivalent de 1000 piscines olympiques !

A cela s'ajoute le choc de simplification général, qui laisse l'environnement et l'information du public sur le carreau. L'évaluation de l'impact environnemental, autrefois demandée systématiquement, se fait désormais au cas par cas. Et les volumes de produits stockés sur les méga-entrepôts ne sont plus rendus publics, car les informations pourraient être « sensibles pour la sécurité du territoire » » (source : ref 5)

références

- 1 Article du Courier picard en date du 1^{er} mars 2020 page 20 (« Soudés contre le projet JJA »)
- 2 Mounir Mahjoubi, Vers l'infini et pôle emploi, novembre 2019 ; Mounir Mahjoubi a obtenu ce chiffre en déduisant les embauches d'Amazon et des vendeurs tiers (12 337 emplois en direct et chez les vendeurs de la Market Place) aux suppressions d'emplois dans le commerce physique à cause des activités du site d'achat (20 239 emplois) 30 Conforama va supprimer 1 900 emplois : Auchan va supprimer 500 emplois , Carrefour va supprimer de 1 200 à 3 000 postes
- 3 E-commerce heads the digital revolution in France, novembre 2019
- 4 <https://www.amisdelaterre.org/wp-content/uploads/2020/04/amazon-a-la-conquete-de-la-france-dp-24-avril-2020.pdf>
- 5 France Nature Environnement 77, fédération Seine-et-Marnaise du mouvement France Nature Environnement <https://www.fne.asso.fr/dossiers/m%C3%A9ga-entrep%C3%B4ts-logistiques-vente-ligne-risques-riverains-pollution-artificialisation-sols>. France Nature Environnement a une expérience des entrepôts logistiques et dispose d'une base de données concernant le nombre d'employés en fonction de la surface de stockage.
- 6 Kompass : <https://fr.kompass.com/c/easy-logistique>
- 7 Demande de permis de construire JJA2, Résumé non technique § 3.1
- 8 L'avis de la MRAE en date du 17 mars 2020
- 9 Demande de permis de construire JJA2 : § 7.2 Trafic routier page 104 / 180
- 10 Renforcement de la RD 216 : <https://www.evasionfm.com/actualite-24735-des-travaux-prevus-sur-la-rd216-pres-de-berneuil.html?versio>
- 11 Journal d'Abbeville du 30 septembre 2020 ; page 20 : Mouflers, L'Etoile, Flixecourt. Des millions d'Euros de fiscalité
- 12 publication du 26 novembre 2019 par Emilie Zapalski pour Localtis dans Développement économique Finances et fiscalité
- 13 Arrêté du 11 avril 201
- 14 Message envoyé le 31 mai 2021 par le service urbanisme de la CCNS ; en document attaché la carte du trafic routier relevé en 2019 par la direction des routes du département